MAXULA PLACEMENT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2019

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2019, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 14.211.445, un actif net de D : 14.177.981 et un bénéfice de la période de D : 138.930.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » comprenant le bilan au 31 Décembre 2019, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

 Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période, 87,25% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 12,10% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 28 janvier 2020

Le Commissaire aux Comptes :
FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2019	31/12/2018
Portefeuille-titres	4	12 398 832	14 313 382
Obligations et valeurs assimilées Tires des Organismes de Placement Collectif		11 990 298 408 534	13 855 232 458 150
Placements monétaires et disponibilités		1 719 311	3 201 292
Placements monétaires Disponibilités	5	1 719 352 (41)*	3 201 272 20
Créances d'exploitation	6	93 302	205 155
TOTAL ACTIF		14 211 445	17 719 829
TOTAL ACTI		14211440	17 7 10 023
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	32 166	43 046
Autres créditeurs divers	8	1 298	1 825
TOTAL PASSIF		33 464	44 871
ACTIF NET			
Capital	9	13 651 456	17 074 792
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		56	144
Sommes distribuables de l'exercice		526 469	600 022
ACTIF NET		14 177 981	17 674 958
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		14 211 445	17 719 829

^(*) Il s'agit des frais de tenue de compte sur des comptes de placement qui seront supportés par le gestionnaire de la SICAV, le montant a été déjà régularisé lors du règlement de la commission de gestion du quatrième trimestre 2019

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2019	Période du 01/01 au 31/12/2019	Période du 01/10 au 31/12/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018
Revenus du portefeuille-titres	10	157 911	671 846	183 249	759 764
Revenus des obligations et valeurs assimilées	10	157 911	657 089	183 249	745 324
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	14 757	-	14 440
Revenus des placements monétaires	11	6 556	25 885	21 782	77 076
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		164 467	697 731	205 031	836 840
Charges de gestion des placements	12	(32 166)	(132 072)	(43 046)	(170 575)
REVENU NET DES PLACEMENTS		132 301	565 659	161 985	666 265
Autres produits Autres charges Contribution Sociale de Solidarité	13	(3 995) -	(16 468) (200)	(5 321) -	114 (21 137) -
RESULTAT D'EXPLOITATION		128 306	548 991	156 664	645 242
Régularisation du résultat d'exploitation		(32 533)	(22 522)	(42 154)	(45 220)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		95 773	526 469	114 510	600 022
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		32 533	22 522	42 154	45 220
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres Plus (ou moins) values réalisées sur		10 301	12 971	7 847	12 794
cession de titres		323	9 757	6 551	26 081
RESULTAT DE LA PERIODE		138 930	571 719	171 062	684 117

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/10 au 31/12/2019	Période du 01/01 au 31/12/2019	Période du 01/10 au 31/12/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	138 930	571 719	171 062	684 117
Résultat d'exploitation Variation des plus (ou moins) values potentielles	128 306	548 991	156 664	645 242
sur titres	10 301	12 971	7 847	12 794
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	323	9 757	6 551	26 081
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES		(512 633)	-	(579 179)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(1 117 521)	(3 556 063)	(1 188 062)	(1 505 386)
Souscriptions - Capital - Régularisation des sommes non distribuables - Régularisation des sommes distribuables	4 122 404 5 273 142 447	24 471 123 10 796 803 132	8 218 551 14 808 264 675	33 490 153 31 495 1 087 009
Rachats - Capital - Régularisation des sommes non distribuables - Régularisation des sommes distribuables	(5 206 356) (6 305) (174 985)	(27 916 322) (11 661) (913 132)	(9 361 920) (17 338) (306 838)	(34 897 786) (34 942) (1 181 315)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(978 591)	(3 496 977)	(1 017 000)	(1 400 448)
ACTIF NET				
En début de période	15 156 572	17 674 958	18 691 958	19 075 406
En fin de période	14 177 981	14 177 981	17 674 958	17 674 958
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	145 961	169 385	180 751	183 378
En fin de période	135 208	135 208	169 385	169 385
VALEUR LIQUIDATIVE	104,861	104,861	104,348	104,348
TAUX DE RENDEMENT	0,98%	3,89%	0,90%	3,61%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

NOTE 1: PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3: PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

La société « MAXULA PLACEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019, à D : 12.398.832 et se détaille comme suit :

	Nombre	Coût	Valeur	%
	de titres	d'acquisition	au 31/12/2019	Actif net
Obligations & valeurs assimilées		11 505 128	11 990 298	84,57%
Obligations des sociétés		2 595 442	2 705 326	19,08%
Obligations AMEN BANK 2010 au taux de TMM+0,85%	2 000	78 742	80 643	0,57%
Obligations AMEN BANK SUB 2014 au taux de 7,35% Obligations ATB SUBORDONNE 2017 CAT A au taux de	2 000	40 000	41 985	0,30%
TMM+2,05%	7 000	700 000	743 512	5,24%
Obligations ATL 2013-2 au taux de 7,2%	1 000	20 000	20 148	0,14%
Obligations ATL 2015-2 CAT A au taux de 7,5%	2 000	80 000	84 077	0,59%
Obligations ATTIJARI BANK SUB 2015 au taux de 7,4 %	2 500	50 000	50 510	0,36%
Obligations ATTIJARI LEASING 2016-1 au taux de 7,75 %	3 000	240 000	246 546	1,74%
Obligations BTE 2011 au taux de 6,25 %	500	32 500	33 952	0,24%
Obligations CIL 2014-2 au taux de 7,6%	3 500	70 000	73 918	0,52%
Obligations CIL 2015-1 au taux de 7,65%	2 000	40 000	41 338	0,29%
Obligations CIL 2016-1 au taux de 7,5%	2 000	80 000	83 016	0,59%
Obligations HL 2015-1 au taux de 7,72%	2 000	40 000	40 250	0,28%
Obligations HL 2015-2 CAT B au taux de 7,85%	2 000	160 000	167 660	1,18%
Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3% Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT B au taux	2 000	79 940	82 570	0,58%
de 7,6% Obligations TUNISIE LEASING 2014-2 CAT B au taux de	1 500	60 000	63 298	0,45%
7,8% Obligations TUNISIE LEASING SUB 2015-1 CAT B au taux	3 000	120 000	120 348	0,85%
de 7,9%	1 500	90 000	92 891	0,66%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-1 CAT B au taux de 7,85%	2 000	120 000	124 756	0,88%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-2 CAT B au taux de 7,75%	2 000	160 000	168 212	1,19%
Obligations TUNISIE LEASING 2016-1 CAT B au taux de 7,75%	2 000	160 000	167 345	1,18%

Obligations UIB 2011-1 au taux de 6,3 %	2 000	120 000	122 115	0,86%
Obligations UIB 2012-1 au taux de 6,3 %	1 000	14 260	14 961	0,11%
Obligations UIB SUBORDONNE 2015 au taux de 7,4 %	2 000	40 000	41 275	0,29%
Emprunt National		102 500	105 241	0,74%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B au taux de 6,15%	1 000	40 000	41 049	0,29%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT C au taux de 6,35%	1 000	62 500	64 192	0,45%
Bons du trésor assimilables		8 807 186	9 179 731	64,75%
BTA 10-2020 - 5,5%	1 117	1 078 436	1 121 626	7,91%
BTA 01-2021 - 5,75%	900	871 150	934 787	6,59%
BTA 02-2022 - 6%	400	388 450	412 730	2,91%
BTA 05-2022 - 6,9%	700	769 500	740 477	5,22%
BTA 08-2022 - 5,6%	500	478 400	501 618	3,54%
BTA 04-2023 - 6%	1 000	968 550	1 020 486	7,20%
BTA 01-2024 - 6%	500	478 300	511 922	3,61%
BTA 04-2024 - 6%	900	866 050	914 828	6,45%
BTA 03-2026 - 6,3%	700	678 400	714 830	5,04%
BTA 10-2026 - 6,3%	1 300	1 259 250	1 288 271	9,09%
BTA 04-2028 - 6,7%	1 000	970 700	1 018 156	7,18%
Titres des Organismes de Placement Collectif		401 184	408 534	2,88%
Actions SICAV				
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	3 836	401 184	408 534	2,88%
Total		11 906 312	12 398 832	87,45%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		<u>. </u>		87,25%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 1.719.352 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
Dépôt à vue	1 712 774	1 719 352	12,13%
Banque Nationale Agricole	1 712 774	1 719 352	12,13%
Total général	1 712 774	1 719 352	12,13%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		12,10%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2019 à D : 93.302, contre D : 205.155 au 31 décembre 2018 et se détaille ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Solde des souscriptions et rachats	93 001	205 063
Autres	301	92
Total	93 302	205 155

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2019 à D : 32.166, contre D : 43.046 au 31 décembre 2018 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Maxula Bourse	21 492	28 761
Banque Nationale Agricole (dépôt)	6 404	8 571
Banque Nationale Agricole (distribution)	4 270	5 714
Total	32 166	43 046

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 1.298, contre D : 1.825 au 31 décembre 2018 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2019</u>	31/12/2018
Redevance du CMF	1 162	1 649
TCL	136	176
Total	1 298	1 825

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2019, se détaillent comme suit :

Capital 31-12-2018

Montant	17 074 792
Nombre de titres	169 385
Nombre d'actionnaires	630

Souscriptions réalisées

Montant	24 471 123
Nombre de titres émis	242 758
Nombre d'actionnaires nouveaux	743

Rachats effectués

Montant	(27 916 322)
Nombre de titres rachetés	(276 935)
Nombre d'actionnaires sortants	(644)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	12 971
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	9 757
Régularisation des sommes non distribuables	(865)

Capital au 31-12-2019

Montant	13 651 456
Nombre de titres	135 208
Nombre d'actionnaires	729

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 157.911 pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2019, contre D : 183.249 à l'issue de la même période close le 31 décembre 2018, et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au	du 01/01 au	du 01/10 au	du 01/01 au
	31/12/2019	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2018
Revenus des obligations et valeurs assimilées				
Revenus des obligations				
- intérêts	45 756	202 543	60 158	254 316
Revenus des titres émis par le trésor et négociables				
sur le marché financier				
- intérêts (BTA et Emprunt National)	112 155	454 546	123 091	491 008
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs				
Revenus des titres OPCVM				
- Dividendes	-	14 757	-	14 440
TOTAL	157 911	671 846	183 249	759 764

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2019 à D : 6.556, contre D : 21.782 à l'issue de la même période close le 31 décembre 2018, il représente le montant des intérêts courus sur les dépôts à vue et se détaille comme suit :

	du 01/10	du 01/01	du 01/10	du 01/01
	au 31/12/2019	au 31/12/2019	au 31/12/2018	au 31/12/2018
Intérêts des dépôts à vue	6 556	25 885	16 733	57 396
Intérêts des certificats de dépôt	-	-	5 049	7 059
Intérêts des billets de trésorerie	-	-	-	12 621
TOTAL	6 556	25 885	21 782	77 076

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2019 à D : 32.166, contre D : 43.046 à l'issue de la même période close le 31 décembre 2018, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>du 01/10</u> <u>au</u> 31/12/2019	<u>du 01/01</u> <u>au</u> 31/12/2019	<u>du 01/10</u> <u>au</u> 31/12/2018	<u>du 01/01</u> <u>au</u> 31/12/2018
Commission de gestion	21 492	88 244	28 761	113 970
Commission de dépôt	6 404	26 296	8 571	33 963
Commission de distribution	4 270	17 532	5 714	22 642
Total	32 166	132 072	43 046	170 575

Note 13: Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2019 à D : 3.995, contre D : 5.321 à l'issue de la même période close le 31 décembre 2018, et se détaille comme suit :

	<u>du 01/10</u> <u>au</u> 31/12/2019	<u>du 01/01</u> <u>au</u> 31/12/2019	du 01/10 <u>au</u> 31/12/2018	du 01/01 <u>au</u> 31/12/2018
Redevance du CMF	3 582	14 707	4 795	18 995
TCL	411	1 756	525	2 137
Autres	2	5	1	5
Total	3 995	16 468	5 321	21 137

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.